



Appel à idées « inspiration » pour renforcer la cohésion sociale

# Question-réponses

## **J'ai envoyé mon idée. Est-ce que je peux maintenant la réaliser ?**

Non. Le jury choisira au maximum 10 idées à la fin du mois d'avril.

Le jury a choisi ton idée ? Dans ce cas, tu participeras à l'atelier du 7 mai 2025.

## **J'ai déjà réalisé mon idée. Est-ce que je peux la présenter pour le concours ? Ou mon idée doit-elle être nouvelle ?**

Tu peux seulement présenter des idées que tu n'as pas encore réalisées. Ton idée doit être nouvelle dans le canton de Berne.

## **Quel âge dois-je avoir pour pouvoir présenter une idée ?**

Tu dois avoir au moins 14 ans.

## **Le jury a choisi mon idée. Est-ce que je dois participer à l'atelier ?**

Oui. L'atelier est obligatoire, tu dois participer. C'est la seule possibilité de passer au tour suivant. Tu reçois 1000 francs pour ta participation à l'atelier.

## **Combien d'évaluations le jury fait-il ?**

Le jury fait trois évaluations. Lors de chaque évaluation, le jury décide si ton idée passe au tour suivant.

- Le jury choisit au maximum 10 idées lors de sa **première évaluation**. Le jury a choisi ton idée ? Dans ce cas, envoie au jury jusqu'au 6 juin 2025 le plan et le budget pour réaliser ton idée.
- En juin 2025, le jury fait une **deuxième évaluation**. Le jury choisit alors 3 à 5 idées. Le jury a choisi ton idée ? Dans ce cas, tu participeras à une séance de mentorat. Cela signifie qu'un professionnel t'accompagnera individuellement. Tu testeras ensuite ton idée. Tu recevras pour cela au maximum 10 000 francs.
- Lors de la **troisième évaluation**, tu montres ton idée au jury. Le jury récompensera ensuite les meilleures idées. Le jury peut choisir de récompenser toutes les idées ou d'éliminer certaines idées. Nous te dirons à la fin du mois d'octobre si ton idée a été récompensée.

## **Combien d'argent recevrai-je pour mon idée ?**

Tu as gagné et ton idée est récompensée ? Dans ce cas, tu recevras de l'argent pour ton idée pendant 3 ans. Il y a en tout 180 000 francs à partager entre toutes les idées récompensées. Cela signifie qu'il y a en tout 60 000 francs par année à partager entre tous les projets.

**Après la fête des idées le 12 novembre 2025, que se passe-t-il ?**

- Ton idée a été récompensée ? Alors tu peux commencer le projet. Nous signons avec toi un accord de contribution. Cela veut dire que tu recevras de l'argent pour ton projet pendant 3 ans.
- Tu as un entretien avec la Commune bourgeoise de Bern 2 fois par an. Pendant cet entretien, tu nous racontes comment se passe ton projet. Nous t'aiderons si tu as des questions.
- Notre service de communication accompagne ton projet. Il communique au sujet de ton projet sur les réseaux sociaux.

**Est-ce qu'il y aura de nouveau un appel à idées « inspiration » à l'avenir ?**

L'appel à idées a lieu tous les 3 ans. Le prochain concours commencera au début de l'année 2028. Tu découvriras le thème du concours à ce moment-là.

**Je n'habite pas dans le canton de Berne. Est-ce que je peux quand même présenter une idée ?**

Oui. Tu n'as pas besoin de vivre dans le canton de Berne. Mais ton idée doit être destinée au canton de Berne. Et tu dois réaliser ton idée dans le canton de Berne.

**Combien cela coûte-t-il de participer au concours ?**

Le concours te prendra du temps, parce que tu travailleras sur ton idée. Mais il ne te coûtera rien financièrement. Au contraire, tu recevras de l'argent. Si ton idée passe au premier tour, tu participeras à un atelier. Tu recevras 1000 francs pour ta participation. Si ton idée passe au deuxième tour, tu recevras au maximum 10 000 francs pour développer ton idée.

**Mon idée est-elle en sécurité avec vous ? Ou est-ce que vous la réaliserez sans moi ?**

Ton idée t'appartient. Si tu décides de nous l'envoyer, ne t'inquiète pas : ton idée sera en sécurité avec nous. Nous ne partagerons pas d'informations sur ton idée. Tu réalises ton idée toi-même.